

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le 29 OCT. 2018

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJOUBERT

Réf. : SP/PPP/N° 16331

Maître Matthieu LESAGE
32 rue du Temple
75004 Paris

Maître,

M. Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 20 et 21 juillet 2018 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
le chef du bureau national
des droits à conduire

Eric BIERGEON